

[Texte]

and regime for capital gains versus other income, such as manufacturing?

[Traduction]

vous d'accord en principe avec le traitement préférentiel accordé aux gains en capital par rapport à d'autres revenus, tel que ceux tirés de la fabrication?

• 2145

Mr. Denahez: That is not a component of this proposal. My colleague, Mr. Franklin, can address the question of the various specifics conceivable for this question.

Mr. Douglas Franklin (Director, Government Relations, Heritage Canada Foundation): I will be very brief, although it addresses a fairly long history of looking at this particular question, namely investment and the rehabilitation of older buildings. This has been seriously examined for about 14 years under different guises. In 1985 the federal government commissioned the firm of Woods Gordon to do a study of the tax treatment of investment in the rehabilitation of buildings. They came up with a series of conclusions which we have available and will be very glad to point out to you. To our knowledge, they have never seen the light of day.

Similarly, we, the members of the Buildings Revival Coalition, did an extensive study. We retained the firm—we mention this in our brief—of Arthur Andersen & Company. In it we lay out an array of possible alternatives about how this particular question can be addressed in terms of specific means or instruments to give that quid pro quo—

Mr. Dorin: My question is if you support special provisions or exemptions for capital gains.

Mr. Franklin: We look upon it as one of the alternatives. As our consultants have plotted it, it is one of several possible alternatives in the treatment.

Mr. Denahez: I believe nine different patterns of tax treatment were considered by the consultants.

Mr. Dorin: Would you suggest the retention of that special treatment for capital gains or the abolition of it?

Mr. Denahez: The bottom line is to look at what the end result is going to be for the investor in the—

Mr. Dorin: Presumably you have looked at that. We need to know if we want to maintain the capital gains regime, improve it, enrich it, weaken it or eliminate it.

Mr. Denahez: Without having done the figures, I cannot give you an answer. The only point I wish to make is that if, by doing so, you provide the rehabilitation investor with comparable treatment for his profits at the end of the day, as you have provided to other sectors of the economy, it would be a satisfactory approach. As we have said before, there are something like nine different scenarios considered by Arthur Anderson and—

M. Denahez: Cette dimension ne fait pas partie de notre projet. Mon collègue M. Franklin, est en mesure de répondre aux différents volets de cette question.

M. Douglas Franklin (directeur, relations avec les gouvernements, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine): Je serais bref, bien que cette question ait une longue histoire, notamment sur le problème de l'investissement et de la remise en état des bâtiments anciens. Cette question est examinée de près depuis 14 ans sous divers angles. En 1985, le gouvernement fédéral a demandé à la firme Woods Gordon d'étudier la question du traitement fiscal devant être accordé aux investissements dans le domaine de la rénovation des bâtiments. Cette entreprise est arrivée à toute une série de conclusions que nous avons ici et dont nous serons heureux de vous faire part. À notre connaissance, ces conclusions n'ont jamais été révélées au grand jour.

D'un autre côté, nous avons procédé à une étude approfondie au sein de la coalition sur la rénovation des bâtiments. Nous avons retenu les services de l'entreprise—nous le mentionnons dans notre mémoire—d'Arthur Andersen & Company. Nous y passons en revue tous les moyens et les instruments précis qui nous permettent d'aborder cette question afin de donner au problème. . .

M. Dorin: Je vous demande si vous êtes en faveur des dispositions spéciales ou des exemptions qui s'appliquent aux gains en capital.

M. Franklin: Nous y voyons l'une des solutions possibles. Nos consultants nous ont indiqué qu'il s'agissait là de l'une des possibilités de traitement.

M. Denahez: Si je me souviens bien, neuf types différents de traitements fiscaux ont été examinés par les consultants.

M. Dorin: Pensez-vous qu'il faille conserver ou au contraire abandonner le traitement spécial qui est accordé aux gains en capital?

M. Denahez: L'essentiel est de savoir quel sera au bout du compte le résultat pour l'investisseur dans. . .

M. Dorin: J'imagine que vous vous êtes penché sur la question. Ce que nous voulons savoir, c'est si vous souhaitez conserver le régime s'appliquant aux gains en capital, l'améliorer, le renforcer, l'édulcorer ou le supprimer.

M. Denahez: Sans avoir les chiffres, je ne peux vous répondre. Je vous dirais simplement que si votre mécanisme permet au bout du compte d'accorder un traitement comparable aux bénéfices réalisés par les investisseurs du secteur de la rénovation et à ceux qui sont enregistrés dans tous les autres secteurs de l'économie, il s'agira alors d'un mécanisme satisfaisant. Comme nous venons de le voir, Arthur Anderson a passé en revue quelque neuf scénarios différents et. . .